

**ARSH**

ARts & Sciences Humaines



**UNIVERSITÉ  
Grenoble  
Alpes**

# Livret des études


## DEUXIÈME ANNÉE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE



*La galerie de Cornelis van der Geest - Willem van Haecht, 1628*

# 2017-2018

UFR Arts et Sciences Humaines  
Université Grenoble Alpes  
<http://arsh.univ-grenoble-alpes.fr/>



Vous êtes inscrit(e) en deuxième année de licence d'histoire de l'art et archéologie, à **l'UFR Arts et Sciences Humaines** de l'Université Grenoble Alpes.

L'UFR ARSH regroupe les départements d'histoire, de géographie sociale, de philosophie, d'histoire de l'art et de musicologie dans les bâtiments ARSH1 et ARSH2 où auront lieu la plupart de vos cours.

Ce livret est un petit guide qui vous présente l'essentiel de vos enseignements

**Gardez-le précieusement!**



# TABLE DES MATIÈRES

<u>CALENDRIER DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES</u>	<u>2</u>
<u>DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS</u>	<u>3</u>
<u>PARCOURS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE</u>	<u>3</u>
<u>PARCOURS LETTRES</u>	<u>12</u>
<u>RÈGLEMENT DES ETUDES HISTOIRE DE L'ART</u>	<u>13</u>
<u>TABLEAUX MCC</u>	<u>22</u>

# CALENDRIER DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

## ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017 / 2018

### 1<sup>er</sup> semestre 2017/ 2018

<b>DÉBUT DES COURS :</b>	Lundi 18 septembre 2017 au matin
<b>FIN DES COURS :</b>	Vendredi 22 décembre 2017 au soir
<b>EXAMENS :</b>	Du lundi 8 janvier 2018 au vendredi 19 janvier 2018

### 2<sup>e</sup> semestre 2017 / 2018

<b>DÉBUT DES COURS :</b>	Lundi 22 janvier 2018 au matin
<b>FIN DES COURS :</b>	Vendredi 4 mai 2017 au soir
<b>EXAMENS :</b>	Du lundi 7 mai 2018 au vendredi 25 mai 2018
	2 <sup>e</sup> session du 1 <sup>e</sup> et du 2 <sup>e</sup> semestre à partir du lundi 11 juin 2018

### JOURS FÉRIÉS

Mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2017 (**Toussaint**) ; Lundi 2 avril 2018 (**Pâques**) ; Mardi 1<sup>er</sup> mai 2018 (**Fête du travail**) ; Mardi 8 mai 2018 (**Victoire 1945**) ; Jeudi 10 et vendredi 11 Mai 2018 (**Ascension**) ; Lundi 21 mai 2018 (**Pentecôte**).

### INTERRUPTIONS PÉDAGOGIQUES

**TOUSSAINT** : Du samedi 28 octobre 2017 à midi au lundi 6 novembre 2017 au matin.

**NOËL** : Du samedi 23 décembre 2017 à midi au lundi 8 janvier 2018 au matin.

**HIVER** : Du samedi 17 février 2018 à midi au lundi 26 février 2018 au matin.

**PRINTEMPS** : Du samedi 14 avril 2018 à midi au lundi 23 avril 2018 au matin.

## DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS PARCOURS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE

<b>SEMESTRE 3</b>				
	<b>CM</b>	<b>TD</b>	<b>Crédits</b>	<b>Coef</b>
<b>UE 1 FONDAMENTALE HISTOIRE DE L'ART (1 AU CHOIX)</b>	24 h	24 h	6	6
Art antique				
Art médiéval				
Art moderne				
Art contemporain				
<b>UE 2 FONDAMENTALE HISTOIRE DE L'ART (1 AU CHOIX)</b>	24 h	24 h	6	6
Art antique				
Art médiéval				
Art moderne				
Art contemporain				
<b>UE 3 SPECIALITE (1 AU CHOIX)</b>	24 h	24 h	5	5
Art antique				
Art médiéval				
Art moderne				
Art contemporain				
<b>UE 4 RENFORCEMENT</b>	24 h	24 h	5	5
Option histoire de l'art (1 au choix)				
Techniques des arts				
<b>UE 5 LANGUE : ANGLAIS</b>		24 h	4	4
<b>UE 6 OPTION (1 AU CHOIX)</b>		24 h	4	4
<b>SEMESTRE 4</b>				
<b>UE 7 FONDAMENTALE HISTOIRE DE L'ART (1 AU CHOIX)</b>	24 h	24 h	6	6
Art antique				
Art médiéval				
Art moderne				
Art contemporain				
<b>UE 8 FONDAMENTALE HISTOIRE DE L'ART (1 AU CHOIX)</b>	24 h	24 h	6	6
Art antique				
Art médiéval				
Art moderne				
Art contemporain				
<b>UE 9 SPECIALITE (1 AU CHOIX)</b>	24 h	24 h	5	5
Art antique				
Art médiéval				
Art moderne				
Art contemporain				
<b>UE 10 PREPRO</b>	24 h	24 h	5	5
Option histoire de l'art (1 au choix)				
Prépro				
<b>UE 11 LANGUE (AU CHOIX)</b>		24 h	4	4
<b>UE 12 OPTION (1 AU CHOIX)</b>		24 h	4	4

**Matières fondamentales : Les 4 périodes doivent être prises sur l'année – 2 périodes par semestre.**

## SEMESTRE 3

### UE 1 ET UE 2 – FONDAMENTALES HISTOIRE DE L'ART –48H CM-48H TD – 12 ECTS

#### Art antique

##### ❖ ARCHEOLOGIE ET ARCHITECTURE DES GAULES ROMAINES

FELLAGUE DJAMILA

Après une présentation des gaulois ainsi que des Gaules romaines et des rappels concernant le vocabulaire d'architecture – qui a été normalement en grande partie acquis en L1 – le cours et les TD seront consacrés à quelques monuments publics ou ensembles monumentaux romains présents sur ces territoires gaulois conquis par Rome. Nous verrons ainsi des édifices célèbres, qui posent néanmoins des problèmes non résolus, comme des monuments moins connus du grand public, mais qui n'en restent pas moins importants. Il pourra aussi être utile de se pencher sur des types d'édifices romains de Rome ou d'Italie pour juger de la fidélité ou non par rapport à un éventuel modèle romain métropolitain comme de la vigueur et de la créativité qui sont à l'œuvre dans ces provinces.

L'objectif de cet enseignement est triple :

- acquérir le vocabulaire de base en architecture antique et avoir une connaissance de différents types d'édifices qui font partie de la panoplie monumentale habituelle d'une ville romaine.
- acquérir quelques bases sur l'histoire de l'art / l'archéologie en Gaule romaine et la civilisation. Nous pourrions ainsi nous arrêter sur des points de civilisation.
- développer un esprit critique. Il s'agit davantage de comprendre que d'apprendre ; entre autres de comprendre les raisonnements que les chercheurs appliquent pour rétablir des données manquantes et de se rendre compte lorsque ces argumentations ne sont pas assez solides.

Cours sur le terrain possible pour une séance.

##### **Bibliographie indicative**

De la bibliographie sera donnée au fur et à mesure de l'avancement du cours et des exposés. Voici seulement quelques ouvrages de référence sur l'architecture et sur la Gaule :

BRUNAU (J.-L.), *Les Celtes. Histoire d'un mythe*, Paris, 2014.

GINOUVES (R.), *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine ...*, CEFR, 84/1 à 3, Paris, 1985, 1992 et 1998.

GROS (P.), *L'architecture romaine. 1. Les monuments publics*, Paris, 2002 (1<sup>ère</sup> éd. 1996).

GOUDINEAU (Chr.), dir, *Religion et société en Gaule*, Paris, 2006.

ROMAN (D.), ROMAN (Y.), *Histoire de la Gaule. VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C.-I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.*, Paris, 1997.

#### Art médiéval

##### ❖ HISTOIRE DE L'ART DU MOYEN-AGE – ART ROMAN

MARTIN PIERRE

Un large panorama de l'art roman pourra être dressé au travers d'exemples emblématiques en abordant : l'historiographie, les contextes historiques et archéologiques, l'analyse de groupes d'édifices, le décor monumental. Parmi les grands chapitres prévus figureront notamment la naissance de l'architecture romane dans la « France moyenne », les grands sanctuaires de pèlerinage (Conques, Toulouse et Compostelle...), l'architecture des ordres réformés, les chapiteaux sculptés (Saint-Benoît-sur-Loire, Cluny...), les grands programmes de façade (Poitiers, Vézelay...), les peintures murales (Saint-Savin-sur-Gartempe, Berzé-la-Ville...).

##### **Bibliographie indicative**

DURLIAT Marcel, *L'art roman*, Paris, 1982 (« L'art et les grandes civilisations »).

PRACHE Anne (dir.), *Initiation à l'art roman. Architecture et sculpture*, Paris, 2002.

TOMAN Rolf, *L'art roman. Architecture – sculpture – peinture*, Cologne, 1997.

VERGNOLLE Éliane, *L'art roman en France. Architecture – sculpture – peinture*, Paris, 1994.

## Art moderne

### ❖ MICHEL-ANGE ET LA RENAISSANCE

CASSEGRAIN GUILLAUME

Protéiforme et profondément original, l'art de Michel-Ange est historiquement lié à la Renaissance. Formé dans l'atelier de Ghirlandaio, Michel-Ange possède une éducation artistique traditionnelle qui fait de lui une des figures majeures de l'art du XVI<sup>e</sup> siècle. Pourtant, contrairement à son grand rival Raphaël, Michel-Ange rejette l'idée d'imitation afin d'imposer une singularité, propre au génie individuel du créateur. Ce cours cherchera, à travers l'analyse des œuvres de Michel-Ange, à comprendre comment se met en place une réflexion sur le travail artistique et sur le « sujet » qui viennent perturber les lectures chronologiques.

#### **Bibliographie indicative**

P. BAROLSKY, *Michelangelo's Nose. A Myth and Its Maker*, Londres, University Park, The Pennsylvania State University Press, 1991.

P. BAROLSKY, *The Faun in the Garden. Michelangelo and the Poetic Origins of Italian Renaissance Art*, Londres, University Park, The Pennsylvania State University Press, 1994.

A. CHASTEL, « Les Ignudi de Michel-Ange », *Fables, formes, figures*, Paris, Flammarion, 1978.

R. J. CLEMENTS, *Michelangelo's Theory of Art*, New York, New York University Press, 1961.

R. J. CLEMENTS, *Michelangelo. A Self Portrait*, éd. R. Clements, New Jersey, Englewood Cliffs, 1963.

R. GOFFEN, *Renaissance Rivals. Michelangelo, Leonardo, Raphaël, Titian*, Londres, New Haven, Yale University Press, 2002.

D. SUMMERS, *Michelangelo and the Language of Art*, Princeton University Press, New Jersey, 1981.

C. DE TOLNAY, *Michel Ange*, trad. Français, Paris, Flammarion, 1970.

**Évaluation** : examen terminal : commentaire d'œuvre ou dissertation.

## Art contemporain

### ❖ HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE AU XIX<sup>e</sup> SIECLE

GOUJARD LUCIE

Ce cours proposera un parcours de l'histoire de la photographie depuis son invention jusqu'à celle du Kodak (1839-1889). Outre les problématiques techniques, il insistera sur la portée multiple de la photographie à la fois culturelle, esthétique et sociale et présentera quelques exemples d'appropriation de la photographie par certains artistes. L'analyse d'image sera abordée en TD.

#### **Bibliographie indicative**

André ROUILLÉ, *La Photographie en France : textes et controverses*. Une anthologie, 1816-1871, Paris, Macula, 1989.

Jean-Claude LEMAGNY, André ROUILLÉ (dir.), *Histoire de la photographie*, Paris, Larousse, 1998.

Michel FRIZOT (dir.), *Nouvelle histoire de la photographie*, Paris, Bordas, 1994, rééd., Larousse/A. Biro, 2001.

### **UE 3 – SPECIALITE – 48H CM/TD – 5 ECTS**

À choisir dans les matières fondamentales non prises dans l'UE 1 et l'UE2

## UE 4 – RENFORCEMENT – 48H CM/TD – 5 ECTS

### UNE OPTION À CHOISIR + TECHNIQUES DES ARTS

#### ❖ PATRIMOINE ANTIQUE

FELLAGUE DJAMILA

Le cours se propose de traiter de quelques aspects du « patrimoine antique », avec des interrogations et des réflexions qui ne sont pas propres au patrimoine antique, mais qui s'appuient principalement sur des vestiges matériels et immatériels de cette époque.

Il conviendra tout d'abord de s'interroger sur la notion moderne de patrimoine, un terme à la mode aujourd'hui, en montrant néanmoins que l'idée d'un héritage commun à préserver est ancienne. On pourra alors se pencher sur le « patrimoine » durant l'Antiquité même, avec par exemple les ruines et les reliques architecturales antiques.

D'autres thèmes pourront être abordés : les différences de conscience sur l'héritage antique, selon les époques ; les remplois ; les pillages et destructions archéologiques, malheureusement encore fréquents malgré une législation internationale développée ; les restaurations ; le patrimoine comme fondement d'une identité culturelle ; les récupérations idéologiques ; l'influence de l'Antiquité sur la création artistique... Les vestiges antiques n'informent pas seulement sur le passé, ils font partie de notre présent, puisqu'ils sont sans cesse restaurés, interprétés, réappropriés, transformés.

#### **Bibliographie indicative**

ANDRIEUX (J.-Y.), CHEVALLIER (F.), *Le patrimoine monumental. Sources, objets et représentations*, Rennes, 2014.

CHAPOUTOT (J.), *Le nazisme et l'Antiquité*, Paris, 2012 (1ère éd. 2008).

DEMOULE, (J.-P.), STIEGLER (B.) (dir.), *L'avenir du passé. Modernité de l'archéologie*, Paris, 2008.

FLUTSCH (L.), FONTANNAZ (D.), *Le pillage du patrimoine archéologique. Des razzias coloniales au marché de l'art, un désastre culturel*, Lausanne, 2010.

POLIGNAC (F. de), RASPI SERRA (J.) (dir.), *La fascination de l'antique (1700-1770), Rome découverte, Rome inventée*, Paris, 1998.

TURCAN (R.), *L'archéologie dans l'Antiquité. Tourisme, lucre et découvertes*, Paris, 2014.

#### ❖ PATRIMOINE MEDIEVAL : LE LIVRE ANCIEN

BARBET-MASSIN DOMINIQUE

Ce cours porte sur tous les aspects du livre ancien de l'Antiquité à la fin du Moyen- Âge. On s'attache à l'étude du codex dans ses dimensions matérielles (support, structure, mise en page, écriture, décor), textuelles (traditions littéraires, religieuses et profanes), et artistiques (décor du texte, des marges, enluminures, rapports textes/images). Ce cours aborde également la mise en contexte historique et culturelle de la production du livre au cours des siècles : copistes, scriptoria, monastères, ateliers, artistes, commanditaires religieux et laïcs).

#### ❖ HISTORIOGRAPHIE : HISTOIRES DE L'HISTOIRE DE L'ART

PASCALE RIOU

Le cours résumera l'évolution de la discipline à travers ses grands auteurs et les principaux courants historiographiques qui la constituent.

#### **Bibliographie**

Une bibliographie spécifique sera distribuée lors du premier cours.



## ❖ TECHNIQUES DES ARTS

MARTIN PIERRE

Le cours portera sur les techniques de construction au Moyen Âge. Après un aperçu des sources fournissant quelques mentions sur le sujet, on s'intéressera à l'identification des matériaux et à leur mise en œuvre. L'ensemble de la chaîne opératoire du chantier pourra ainsi être passée en revue : implantation et contraintes antérieures, modes de construction, éléments du décor et du second œuvre, traces des activités de chantier. Si la construction monumentale est une source matérielle fondamentale, on pourra également prendre en compte l'architecture civile ou rurale. De cette façon, on abordera la question de l'acquisition des données de terrain, notamment par l'archéologie du bâti, l'ethnoarchéologie ou l'archéologie expérimentale.

### **Bibliographie indicative**

BAUD Anne et al., *L'échafaudage dans le chantier médiéval*, Lyon, 1996 (« DARA », 13).

BESSAC Jean-Claude et al., *La construction en pierre*, Paris, 1999 (« Archéologiques »).

FROIDEVAUX Yves-Marie, *Techniques de l'architecture ancienne. Construction et restauration*, 4e éd., Sprimont, 1986.

MORTET Victor, *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la condition des architectes en France au Moyen Âge, XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1911.

PARRON-KONTIS Isabelle, REVEYRON Nicolas (éd.), *Archéologie du bâti. Pour une harmonisation des méthodes*, Actes de la table ronde, 9-10 novembre 2001, Musée archéologique de Saint-Romain-en-Gal, Paris, 2005.

PLAT Gabriel, *L'architecture religieuse en Touraine des Origines au XII<sup>e</sup> siècle. L'art de bâtir des Romains à l'an 1100*, Paris, 1939 (« Mémoires de la Société archéologique de Touraine », 7).

SAPIN Christian (dir.), *Les prémices de l'art roman en Bourgogne. D'Auxerre à Cluny, les premiers édifices romans après l'an mil*, Auxerre, 1999.

SAPIN Christian (dir.), *Saint-Étienne d'Auxerre, la seconde vie d'une cathédrale. Sept ans de recherches pluridisciplinaires et internationales (2001-2007)*, Auxerre-Paris, 2011.

TIMBERT Arnaud (éd.), *Chartres. Construire et restaurer la cathédrale : XI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, Villeneuve-d'Ascq, 2013 (« Architecture et urbanisme »).

## **UE 5 – LANGUE – 24H TD – 4 ECTS**

### ❖ ANGLAIS UFR ARSH

NELSON JUDITH

#### *The Expression of Social Realism through Art, Photography, and Literature*

Our study will explore how artists and writers reflect their awareness of and involvement in societal issues. We will specifically focus on the United States in the 20<sup>th</sup> century through the realist painter Edward Hopper, the documentary photographer and photojournalist Dorothea Lange, and the novelist John Steinbeck. How were these significant figures concerned with the consequences of the Great Depression in the United States, and how were these preoccupations reflected in their respective works? We will also witness how an artist influences actors in various mediums such as film, music, and literature.

You will be involved in a variety of activities such as the visual and analytic descriptions of paintings or photographs, the oral comprehension of film scenes and songs, and the written comprehension of articles or literary extracts related to the topic. You will be graded on general oral participation, a written grade, and an oral presentation in groups.

#### **Documents:**

You will work with a variety of documents including images of paintings, photographs, and installations. You will read press articles and analyze their meaning and significance. You will listen to songs, watch video documentaries and conferences, film scenes, and artist interviews. You will be involved in presenting/analyzing art work orally as well as understanding and commenting on the interpretations of art critics, journalists, historians, etc.

**Means of expression**

The above-mentioned documents reflect the ways in which you will express yourselves in class. All of the linguistic skills will be put into practice:

- Reading Comprehension
- Listening Comprehension
- Oral Expression: Speaking and Interacting
- Written Expression

**Evaluation**

The evaluation of your work will be based on continuous assessment throughout the semester. You will do an oral presentation based on art analysis and critiques related to the artists and problematic studied in class. You will be responsible for a collaborative writing assignment (in small groups) based on the study of Hopper. One of your oral expression grades will be based on your overall participation throughout the term in addition to several short oral in-class assignments.

**UE 6 – OPTION – 24H CM/TD– 4 ECTS**

Possibilité de prendre une option proposée par l'UFR ARSH **OU** un Enseignement Transversal à Choix (ETC)  
**OU** un sport **OU** une langue

## SEMESTRE 4

### UE 7 ET UE 8 – FONDAMENTALES HISTOIRE DE L'ART –48H CM-48H TD – 12 ECTS

#### Art antique

##### ❖ HISTOIRE DE L'ART DE L'ANTIQUITE TARDIVE

RENAUT LUC

L'objectif de ce cours magistral en matière de compétences est double : a) savoir identifier des contenus iconographiques et b) être en mesure d'analyser les diverses fonctions assignées à l'image entre les II<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles de notre ère. En première partie, nous étudierons les images en usage dans plusieurs cultes en situation de marge par rapport à la religion civique traditionnelle (mystères de Dionysos et de Mithra, judaïsme et premier christianisme). Une deuxième partie sera consacrée à l'art funéraire (sarcophages et hypogées) dont le répertoire change progressivement au cours de la période. En troisième partie, nous interrogerons les rapports qu'entretiennent les images chrétiennes des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles avec l'iconographie et l'idéologie impériales.

Les séances de travaux dirigées s'organiseront autour de trois thématiques : 1) textes défendant ou remettant en cause la légitimité des images cultuelles ; 2) objets, images, inscriptions et rites magiques ; 3) questions de style à la fin de l'Antiquité.

##### **Bibliographie indicative**

TURCAN Robert, *Les cultes orientaux dans le monde romain*, Paris, Belles Lettres, 1989.

ZANKER Paul et EWALD Björn Christian, *Living With Myths: the Imagery of Roman Sarcophagi*, Oxford, Oxford University Press, 2012.

FINNEY Paul Corby, *The Invisible God. The Earliest Christians on Art*, New York, Oxford University Press, 1994.

CAILLET Jean-Pierre et LOOSE Helmuth Nils, *La Vie d'éternité : la sculpture funéraire dans l'Antiquité chrétienne*, Paris, Cerf, 1990.

SPIESER Jean-Michel, *Images du Christ, des catacombes aux lendemains de l'iconoclasme*, Genève, Droz, 2015.

#### Art médiéval

##### ❖ L'ART GOTHIQUE INTERNATIONAL

RIVIERE LAURENCE

Ce cours porte sur l'art européen des années 1400, un art qui s'épanouit presque simultanément dans toutes les cours d'Europe entre 1380 et 1420 et parfois au-delà et qui vise à une forme d'universalité de l'expression artistique dans l'Occident latin. Cet art précieux et élégant, au chromatisme éclatant, qui s'empare simultanément de la représentation de la nature et de la perspective tridimensionnelle se déploie dans les moments les plus sombres de la guerre de Cent Ans, de l'épidémie de peste qui ravage alors l'Occident, de la crise morale et spirituelle qui traverse l'Eglise. On analysera ses différentes expressions à partir d'études de cas choisies aussi bien en architecture, peinture (murale, parchemin, textile), sculptures, tissus (tentures de tapisserie, de broderie), orfèvrerie.

Si l'acception du terme « gothique international » fait aujourd'hui l'objet d'un consensus parmi les historiens de l'art pour qualifier cette phase particulière du développement artistique de la fin du Moyen Âge, il n'en était pas de même sous la plume de Louis Courajod qui l'employa pour la première fois dans ses Leçons professées à l'Ecole du Louvre (1887-1896).

Soucieux de débarrasser l'histoire de l'art de l'emprise de l'art italien – depuis Vasari et jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'art italien était perçu comme celui qui avait entièrement façonné la première renaissance du XIV<sup>e</sup> siècle – ce savant, fondateur de l'Ecole du Louvre et conservateur au musée du Louvre, reconnaissait dans le gothique international la « gothicité universelle » du Nord de la France et des terres flamandes. Aujourd'hui force est de reconnaître que ce débat qui opposait les tenants des arts du Nord à ceux de l'art

italien n'est plus de mise. Aussi nous efforcerons nous de dresser un tableau aussi divers que possible, embrassant aussi bien la Toscane et la Flandre, la Provence et Paris, l'Alsace, la Bourgogne et le Berry...

### **Bibliographie indicative**

Pascale CHARRON et J. M. GUILLOUËT (dir), *Dictionnaire d'histoire de l'art du Moyen Âge*, Paris, Robert Lafond, 2009.

Philippe PLAGNIEUX (dir.), *L'art du Moyen Age en France*, Paris, Citadelle et Mazenod, 2010.

Inès VILLELA-PETIT, *Le gothique international. L'art au temps de Charles VI*, Paris, Hazan, 2004.

## Art moderne

### ❖ L'ART MODERNE

NAPOLITANI MADDALENA

Un descriptif vous sera fourni lors du premier cours

## Art contemporain

### ❖ L'ART CONTEMPORAIN

RIOU PASCALE

Un descriptif vous sera fourni lors du premier cours

### **UE 9 SPECIALITE – 48H CM/TD – 5 ECTS**

A choisir dans les matières fondamentales non prises dans l'UE 7 et l'UE8

### **UE 10 – OPTION + PREPRO – 24H CM/24H TD – 5 ECTS**

### **UNE OPTION À CHOISIR + PREPRO**

### ❖ PATRIMOINE MEDIEVAL

RIVIERE LAURENCE

#### *L'art gothique dans les Alpes*

Ce cours est une initiation à la recherche sur le patrimoine. Il vise à éveiller l'étudiant aux méthodes de recherche en se fondant sur les études actuelles portant sur le patrimoine savoyard. L'étudiant doit réaliser un mini-mémoire de recherche sur le sujet de son choix, en appliquant les méthodes et les réflexions acquises pendant le cours.

#### **Bibliographie :**

Raymond OURSEL, *L'art en Savoie*, La Fontaine-de-Siloé, 2015

Frédéric ELIG, *La Peinture dans l'ancien duché de Savoie à la fin du Moyen Age*, Milan, Silvana Editoriale, 2017.

#### **Evaluation :**

Dossier de recherche (15 p. dactylographiées + iconographie) (50%)

ORAL : commentaire d'œuvre (50%)

## ❖ POLITIQUES ET INSTITUTIONS CULTURELLES

VIGNON BERTRAND

Les premiers cours seront consacrés à une présentation historique des politiques culturelles en France. Les séances suivantes seront dédiées à des rencontres avec des professionnels de structures culturelles : Chargés de production et relations publiques de salles de spectacle vivant, conservateurs de musées, responsables d'actions de sensibilisation dans le cinéma, présidents de festivals, artistes plasticiens...

Ces rencontres se dérouleront en cours ou dans les lieux de pratiques artistiques : Magasin – Centre National d'art Contemporain, La Casemate, Musée dauphinois, l'Atelier Art-Science, la Belle Electrique...

La notation se fera à partir de la participation active et pertinente aux échanges professionnels, et par la constitution d'un dossier présentant une lecture politique et institutionnelle d'une structure culturelle, d'un festival, d'une exposition, d'un concert...

## ❖ ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

GABAYET FRANCK

Initiation aux méthodes de l'archéologie préventive, ce cours vise à présenter les aspects méthodologiques et terminologiques des différentes pratiques archéologiques, du début des opérations de terrain jusqu'à leur terme. La période antique en constituera le cadre chronologique privilégié.

Seront successivement abordés, après une présentation de l'histoire, du cadre administratif et législatif et des acteurs de la discipline, les méthodes de prospection, de fouilles, d'enregistrement des données, d'étude des mobiliers, de datation relative et objective des contextes et des objets, pour conclure sur l'interprétation, la réalisation des rapports et la publication des résultats des opérations archéologiques, avec, dans la mesure du possible, des visites de sites ou de laboratoires. Un éclairage particulier sera porté aux techniques de l'archéo-anthropologie.

### **Bibliographie indicative**

Manuels thématiques de la collection « *Archéologiques* », éditions Errance.

J.-P. DEMOULE, F. GILIGNY, A. LEHOERFF, A. SCHNAPP, *Guide des méthodes de l'archéologie*, Paris, La Découverte, 2002 (Collection « Guides repères »).

## ❖ + PREPRO

RENAUT LUC

MARTIN PIERRE

### **UE 11 – LANGUE – 24H TD – 4 ECTS**

### **UE 12 – OPTION – 24H CM/TD – 4 ECTS**

Possibilité de prendre une option proposée par l'UFR ARSH **OU** un Enseignement Transversal à Choix (ETC)  
**OU** un sport **OU** une langue

## PARCOURS LETTRES

<b>SEMESTRE 3</b>				
	<b>CM</b>	<b>TD</b>	<b>Crédits</b>	<b>Coef</b>
<b>UE 1 FONDAMENTALE HISTOIRE DE L'ART 1 AU CHOIX</b>	24 h	24 h	6	3
Art antique				
Art médiéval				
Art moderne				
Art contemporain				
<b>UE 2 FONDAMENTALE HISTOIRE DE L'ART 1 AU CHOIX</b>	24 h	24 h	6	3
Art antique				
Art médiéval				
Art moderne				
Art contemporain				
<b>UE 3 TEXTES ET CONTEXTES : RENAISSANCE, BAROQUE, CLASSICISME</b>	24 h	24 h	6	3
Textes				
Contextes				
<b>UE 4 RACONTER</b>		72 h	6	3
Le récit littéraire				
Narration et système verbal				
Traitement numérique de corpus				
<b>UE 5 OPTION</b>	12 h	36 h	3	2
Option histoire de l'art (1 au choix)				2
Mythes et légendes au Moyen-Age				1
<b>UE 6 LANGUE VIVANTE</b>		24 h	3	2
<b>SEMESTRE 4</b>				
<b>UE 7 FONDAMENTALE HISTOIRE DE L'ART 1 AU CHOIX</b>	24 h	24 h	6	3
Art antique				
Art médiéval				
Art moderne				
Art contemporain				
<b>UE 8 FONDAMENTALE HISTOIRE DE L'ART 1 AU CHOIX</b>	24 h	24 h	6	3
Art antique				
Art médiéval				
Art moderne				
Art contemporain				
<b>UE 9 TEXTES ET CONTEXTES : DU CLASSICISME AUX LUMIERES</b>	24 h	24 h	6	3
Contextes				
Textes				
<b>UE 10 DECRIRE</b>		48 h	6	3
Description et réalisme				
Approches stylistiques de la description				
<b>UE 11 PREPRO</b>	12 h	36 h	3	2
Option histoire de l'art (1 au choix)				2
Prépro				1
<b>UE 12 LANGUE VIVANTE</b>		24 h	3	2

**Pour les enseignements d'histoire de l'art, voir les descriptifs dans le parcours histoire de l'art**

**Matières fondamentales : les 4 périodes doivent prises sur l'année – 2 périodes par semestre.**

# RÈGLEMENT DES ETUDES HISTOIRE DE L'ART

**ANNEE UNIVERSITAIRE : 2017- 2018**

**DOMAINE : SHS**

**DIPLOME : LICENCE NIVEAU : L1, L2, L3**

**Mention : Histoire de l'art et Archéologie**

**Parcours-type :**

**L1 : Histoire,**

**Lettres**

**L2 : Histoire de l'art,**

**Lettres**

**L3 : Histoire de l'art,**

**Lettres**

**Régime/ Modalités : (cocher la ou les cases correspondantes)**

**Régime : X formation initiale X formation continue**

**Modalités : X présentiel ; \_\_\_ enseignement à distance ; \_\_\_convention**

**\_\_\_alternance : \_\_\_contrat de professionnalisation ou \_\_\_apprentissage**

**DATE D'ARRETE D'ACCREDITATION PAR LE MINISTERE : 11/07/2016**

**RESPONSABLE DE LA MENTION : LUC RENAUT**

**RESPONSABLE DE L'ANNEE : PIERRE MARTIN**

**GESTIONNAIRE : ISABELLE DELHOTEL**

## I – DISPOSITIONS GENERALES

### **Article 1 : Objectifs et compétences acquis lors de la formation**

L'objectif premier est l'acquisition d'une culture (en particulier visuelle) et de méthodes de travail, développée sur la base d'un esprit critique et d'une capacité d'analyse autonome du fait artistique (et littéraire dans le cas du double diplôme), dans une approche systématiquement diachronique.

Les trois années de licence d'histoire de l'art permettent d'acquérir une très solide culture générale de l'art occidental et des compétences techniques dans l'optique des métiers de la culture et de la médiation culturelle.

### **Article 2 : Conditions d'accès**

– Accès en L1, de plein droit pour les étudiants titulaires du baccalauréat ou du diplôme d'accès aux études universitaires

– Accès en L2 ou L3, de plein droit pour les étudiants ayant déjà été inscrits dans cette formation dans une autre université dès lors que la structure des ECTS est compatible.

– Sur avis pédagogique du responsable de la formation d'accueil pour les étudiants ayant entamé une licence dans un autre domaine et/ou une autre mention de formation

– Par validation des études ou des acquis personnels ou professionnels : sur décision individuelle, après examen du dossier par une commission pédagogique de validation

## II – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

### **Article 3 : Organisation générale des enseignements**

*La formation est organisée en : 6 semestres, (2 semestres par an, 30 crédits par semestre)*

*- divisés en 6 unités d'enseignements par semestre (U.E.) obligatoires ou à choix (obligatoires ou facultatifs)*

**Volume horaire de la formation par année :**

Parcours Histoire de l'art : **L1 : 480 L2 : 480 L3 : 526**

Parcours Lettres : **L1 : 504 L2 : 552 L3 : 598**

### **Article 4 : Composition des enseignements**

Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et Organisation des enseignements** de la formation (Tab. MCC)

**Commentaires sur certains éléments du Tableau MCC :**



**Langues vivantes étrangères :**

Langue enseignée : **anglais** :

**Parcours Histoire de l'art :**

Volume horaire : **L1** : TD : 24h **L2** : TD : 24h + 24h d'une autre langue (à choix) **L3** : TD : 24h + 24h d'une autre langue à choix

X  obligatoire : S2  S3  S4  à choix S5  S6  à choix

**Parcours Lettres :**

Volume horaire : **L1** : TD : 48h (langue à choix) **L2** : TD : 48h (langue à choix) **L3** : TD : 48h (langue à choix)

X  obligatoire : S1  S2  S3  S4  S5  S6

facultative : S1\_\_ S2\_\_ S3\_\_ S4\_\_ S5\_\_ S6\_\_

**Stage :**

X  obligatoire (nécessaire à l'obtention du diplôme) : **en L3 dans les deux parcours**

optionnel (nécessaire à l'obtention du diplôme lorsqu'il est choisi)

X  non crédité

Durée : 70h

*Le stage dans un même établissement d'accueil ne pourra pas excéder 924 h (équivalent à 6 mois à temps plein) par année universitaire en dehors des heures de cours.*

Période : *Pendant l'année universitaire de la L3 (stage filé ; en dehors des heures d'enseignement)  
Possibilité de la faire pendant l'année de L2*

Modalité :

*Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les stages, sauf dérogation du responsable de formation, doivent se dérouler en dehors des enseignements (CM, TD, TP)*

Des stages non crédités peuvent, sous condition, être envisagés dans le cadre de la formation en plus des stages prévus au programme, sous réserve qu'ils fassent l'objet d'une restitution et d'une évaluation.

Sous réserve de l'accord pédagogique du responsable de formation, l'étudiant pourra accomplir des stages d'exploration professionnelle, notamment dans le cadre d'un projet de réorientation.

*Il est possible de valider une expérience au titre d'un stage via un contrat pédagogique : service civique et expérience professionnelle.*

*En aucun cas, un stage ne devra se poursuivre après le 30 septembre de l'année universitaire en cours.*

**Mémoire/ Rapport de stage/ Projets tuteurés :**

**- Rapport de stage** : A remettre 3 semaines avant la date du jury

**- Projets tuteurés** : Néant

<b>Article 5 : Modes de contrôles</b>	
<b>5.1 - Les modalités de contrôle</b>	
Se reporter au Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et Organisation des enseignements (Tab. MCC) joint.	
<b>5.2 - Assiduité aux enseignements</b>	
Aux cours :	Obligatoire
Aux TD :	<b>Toutes les absences devront être justifiées. Au-delà de 2 absences, la note de 0/20 sera attribuée.</b>
Dispense d'assiduité :	Une demande de dispense d'assiduité aux cours peut être accordée par le directeur du département <u>aux étudiants salariés (la demande d'assiduité est partielle et proportionnelle au contrat de travail et peut faire l'objet d'un contrat pédagogiques), inscrits à titre secondaire, hospitalisés ou subissant un traitement médical pour longue maladie, parents d'enfant(s) de moins de trois ans ou cas de force majeure.</u> Les imprimés de dispense doivent être retirés au secrétariat du département et remis pour avis <u>avant le 15 octobre pour le 1<sup>er</sup> semestre et le 15 février pour le 2<sup>nd</sup> semestre.</u>

<b>Article 6 : Validation, compensation et capitalisation</b>	
<b>6.1 – Règles générales d'obtention des UE, semestre, année</b>	
Année	<p>Moyenne des 2 semestres <math>\geq 10/20</math></p> <p>Une année peut être acquise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit par <b>validation</b> de chacun des semestres qui la composent (note <math>\geq 10/20</math>),</li> <li>- soit par <b>compensation annuelle</b> entre ces 2 semestres (moyenne générale à l'année <math>\geq 10/20</math>) sans note éliminatoire.</li> </ul>
Semestre	<p>Moyenne pondérée des UE <math>\geq 10/20</math></p> <p>Un semestre peut être acquis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit par <b>validation</b> de chacune des UE qui le composent (note <math>\geq 10/20</math>),</li> <li>- soit par <b>compensation semestrielle</b> entre ces UE (moyenne générale au semestre <math>\geq 10/20</math>) sans note éliminatoire.</li> </ul> <p><b>Il n'est pas possible de renoncer à la compensation semestrielle et annuelle.</b></p>

	En cas de réussite par compensation, l'étudiant n'est pas autorisé à se représenter en session de rattrapage.
UE	Moyenne pondérée des matières $\geq 10/20$  Si une UE est composée de matières, elle peut être acquise : <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit par <b>validation</b> de chacun des matières qui la composent (note <math>\geq 10/20</math>),</li> <li>- soit par <b>compensation</b> entre ces matières (moyenne générale à l'UE <math>\geq 10/20</math>) sans note éliminatoire.</li> </ul>
Matières	Moyenne pondérée des épreuves $\geq 10/20$
Bonification	Valorisation de l'engagement de l'élu.e étudiant.e (extrait du statut de l'élu étudiant voté à la CFVU du 01/12/2016) : Afin de valoriser l'engagement majeur qu'est être élu, l'université met en place une bonification dont le barème est voté en CFVU. Afin d'assurer l'indépendance des élu.es, cette bonification sera accordée à tous les élu.es ayant siégé physiquement au moins à la moitié des conseils et des groupes de travail auxquels ils sont élu.es et/ou nommé.es. Elle n'est pas cumulable avec un ETC valorisant également l'engagement dans les instances de l'UGA.
<b>6.2 – Règle de progression</b>	
Principe	L'étudiant doit avoir acquis la L1 pour s'inscrire en L2 et les L1 et L2 pour s'inscrire en L3.
<b>6.3- Capitalisation des éléments :</b>	
<p>Une UE définitivement acquise ne peut pas être repassée.</p> <p>En conséquence, les UE et les crédits ECTS correspondants sont définitivement acquis et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.</p> <p>Les matières sans crédits ne sont pas capitalisables.</p>	

## IV- EXAMENS

<b>Article 7 : Modalités d'examen</b>	
<b>7.1 – Modalités d'examen</b>	
Organisation d'examen	Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage.

	<p>Périodes d'examen :</p> <p>Semestre 1 session 1 : 1<sup>ère</sup> quinzaine janvier      session de rattrapage : 2<sup>ème</sup> quinzaine juin</p> <p>Semestre 2 session 1: 1<sup>ère</sup> quinzaine mai              session de rattrapage : 2<sup>ème</sup> quinzaine juin</p> <p>Semestre 3 session 1 : 1<sup>ère</sup> quinzaine janvier      session de rattrapage : 2<sup>ème</sup> quinzaine juin</p> <p>Semestre 4 session 1 : 1<sup>ère</sup> quinzaine mai              session de rattrapage : 2<sup>ème</sup> quinzaine juin</p> <p>Semestre 5 session 1 : 1<sup>ère</sup> quinzaine janvier      session de rattrapage : 2<sup>ème</sup> quinzaine juin</p> <p>Semestre 6 session 1 : 1<sup>ère</sup> quinzaine mai              session de rattrapage : 2<sup>ème</sup> quinzaine juin</p>
<p><b>7.2 – Absences aux examens</b></p> <p>En cas d'absence de l'étudiant, les examens ne donnent pas lieu à rattrapage au cours d'une même session.</p>	
<p>Absence aux Contrôles Continus (CC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'épreuve de Contrôle Continu (CC) concernée.</li> <li>- Les étudiants en absence justifiée * (ABJ) se voient affecter un zéro à l'épreuve de CC, sauf s'il est possible de leur proposer une épreuve de rattrapage.</li> </ul> <p>*(Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence).</p>
<p>Absence aux Examens Terminaux (ET)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'ET concernée.</li> <li>- Les étudiants en absence justifiée (ABJ) de première session sont considérés comme défaillants à l'examen terminal (ET) concerné.</li> <li>- Les étudiants en absence justifiée * (ABJ) lors de la session de rattrapage se voient affecter un zéro à l'ET concerné.</li> </ul> <p>*(Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence).</p>
<p><b><u>Article 8 – Organisation de la session 2</u></b></p>	
<p>Intervalle entre les 2 sessions</p>	<p>La session de rattrapage est organisée au minimum quinze jours après la publication des résultats de la session initiale (Cf. art. 17 de l'arrêté licence).</p>

Report de note de la session 1 en session 2	<p><b>Les UE non acquises des semestres acquis ne peuvent pas être repassées.</b></p> <p>En cas d'échec à un semestre : Les UE dont la note est supérieure ou égale à 10 sont définitivement acquises, aucune matière ne peut être repassée.</p> <p>Si l'UE est composée de matières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les notes des matières, si elles sont acquises, sont automatiquement conservées pour la session de rattrapage,</li> </ul> <p>Quand une UE, une matière sont repassés, la note de 2<sup>ème</sup> session remplace celle de 1<sup>ère</sup> session.</p> <p><b>Contrôle continu en session de rattrapage :</b></p> <p>Les notes de contrôle continu ne sont pas reportées en session de rattrapage. Les modalités de contrôle des connaissances de la session de rattrapage sont précisées dans le tableau MCC.</p>
---	--

## V- RESULTATS

### Article 9- Jury :

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel. Le jury est souverain et peut, par une délibération spéciale, attribuer ou non des « points-jury » au total de chaque semestre pour permettre à l'étudiant d'obtenir la moyenne requise. L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.

#### Périodes de réunion des jurys de semestre :

Semestre 1 session 1 : 1 <sup>re</sup> quinzaine février	session de rattrapage : 1 <sup>re</sup> quinzaine juillet
Semestre 2 session 1 : 2 <sup>ème</sup> quinzaine mai	session de rattrapage : 1 <sup>re</sup> quinzaine juillet
Semestre 3 session 1 : 1 <sup>re</sup> quinzaine février	session de rattrapage : 1 <sup>re</sup> quinzaine juillet
Semestre 4 session 1 : 2 <sup>ème</sup> quinzaine mai	session de rattrapage : 1 <sup>re</sup> quinzaine juillet
Semestre 5 session 1 : 1 <sup>re</sup> quinzaine février	session de rattrapage : 1 <sup>re</sup> quinzaine juillet
Semestre 6 session 1 : 2 <sup>ème</sup> quinzaine mai	session de rattrapage : 1 <sup>re</sup> quinzaine juillet

#### Périodes de réunion des jurys d'année :

L1 session 1 : 2 <sup>ème</sup> quinzaine mai	session de rattrapage : 1 <sup>re</sup> quinzaine juillet
L2 session 1 : 2 <sup>ème</sup> quinzaine mai	session de rattrapage : 1 <sup>re</sup> quinzaine juillet
L3 session 1 : 2 <sup>ème</sup> quinzaine mai	session de rattrapage : 1 <sup>re</sup> quinzaine juillet

**Article 10 : Communication des résultats :**

Les résultats sont affichés sur l'ENT

**Article 11 : Redoublement****Redoublement**

Licence : Le redoublement d'une année est de droit sous réserve du respect des procédures d'inscription de l'université.

Les UE porteurs de crédits ECTS sont définitivement acquises et doivent être prises en compte pour le redoublement. Elles ne peuvent pas être repassées.

Les notes obtenues pour les matières d'une UE peuvent être conservées d'une année sur l'autre pour une durée maximale de deux ans, sur décision de l'équipe pédagogique.

**Crédit acquis par anticipation**

Un étudiant ajourné de L1 ou L2, qu'il ait obtenu ou non au moins un des deux semestres de l'année considérée, peut suivre à sa demande quelques UE ou matières de niveau supérieur, moyennant accord des différents responsables pédagogiques concernés et respect des deux règles suivantes :

- le nombre d'ECTS suivis au cours d'un semestre (enseignements de l'année en cours + enseignements suivis par anticipation) ne peut pas dépasser 30 ;
- un semestre entier ne peut pas être validé par anticipation.

Cette autorisation fait l'objet d'un contrat pédagogique signé à minima par l'étudiant et les deux responsables du parcours dans lequel l'étudiant redouble et du parcours de niveau supérieur.

Il est également possible pour l'étudiant redoublant d'effectuer un stage non crédité, en relation avec son cursus, sous réserve d'accord de l'équipe pédagogique et que le règlement d'études le prévoie.

**Article 12 : Admission au diplôme****12.1- Diplôme final de Licence**

Est déclaré titulaire de la Licence, l'étudiant qui a validé la L1, la L2 et la L3 séparément.

Règle de calcul de la note de licence :

- moyenne des notes des semestres 5 et 6

**12.2- Règles d'attribution des mentions****Mention**

Moyenne générale, qu'elle soit obtenue en session 1 ou en session 2

Passable :  $\geq 10$  et  $< 12$

Assez Bien :  $\geq 12$  et  $< 14$

Bien :  $\geq 14$  et  $< 16$

Très Bien :  $\geq 16$

**12.3- Obtention du diplôme intermédiaire****DEUG**

L'étudiant devra avoir acquis d'une part la L1 et d'autre part la L2.

La note du DEUG sera la moyenne des semestres de L1 et de L2.

<b>12.4- Délivrance du Supplément au diplôme</b>	
	Le supplément au diplôme est délivré sur demande de l'étudiant.

## VI- DISPOSITIONS DIVERSES

<b>Article 13 : Déplacements</b>
Les étudiants pourront dans le cadre de leur scolarité être amenés à effectuer certains déplacements, si besoin est, à l'aide de leur véhicule personnel, pour participer à des activités à l'extérieur des locaux de l'université.
<b>Article 14 : Etudes dans une université étrangère, le cas échéant</b>
Les étudiants de L3 ont la possibilité de passer un semestre ou une année à l'étranger dans le cadre des conventions d'échange proposées dans leur discipline en lien avec le service des relations internationales de l'UFR.
<b>Article 15 : Dispositions pour les publics particuliers</b>
<p><b><u>Etudiants sportifs de haut niveau(SHN) :</u></b>  En référence à la Charte du sport de Haut niveau entre les établissements d'enseignement supérieur du site universitaire Grenoble Alpes, le statut d'Etudiant Sportif de Haut Niveau permet de bénéficier d'aménagements scolaires, notamment : étalement des études, choix prioritaire de groupes TD et TP, soutien pédagogique, autorisation d'absences, supports associés en cas d'absence, conservation de notes, sessions spéciales d'examens, notation sport spécifique dans les filières d'études concernées, aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle. Chaque étudiant SHN bénéficie de l'accompagnement d'un enseignant tuteur, choisi dans l'équipe pédagogique de la composante. Ces aménagements font l'objet d'un accord écrit entre l'étudiant concerné et l'enseignant tuteur.</p> <p><b><u>Etudiants en situation de handicap :</u></b>  Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'une adaptation de la nature de l'épreuve ou d'une épreuve de substitution, ou bien être dispensés d'une épreuve ou d'une partie d'épreuve, sur accord du responsable de parcours ou de mention. (cf. circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011).</p>
<b>Article 16 : Discipline générale</b>
<p>Le respect et l'assiduité s'imposent. Les manquements graves pourront être sanctionnés.</p> <p><b><u>Fraude aux examens et à l'inscription :</u></b>  La sanction de la fraude relève d'une procédure disciplinaire mise en œuvre par la Présidente de l'université.  Au terme d'une procédure d'instruction, la formation de jugement de la section disciplinaire se prononce sur la sanction.</p>
<b>Article 17 : Dispositions spécifiques à la formation</b>
Néant
<b>Article 18 : Mesures transitoires, le cas échéant</b>
<p>Pour 2017/2018  Pour toutes les UE précédemment acquises les ECTS correspondants seront intégrés dans la nouvelle maquette.</p>











Service com ARSH

ARSH

ARts et Sciences  
Humaines

CONTACTS

# HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE

Accueil / Scolarité : RDC ARSH1

Pôle Scolarité L1

Dominique NUCCIO 04 76 82 73 51

Sylvaine MARIS-MURY 04 76 82 73 59

Pôle Scolarité L2-L3

Chloé POUZERATTE 04 76 82 73 62

Nathalie LIAUD 04 76 82 73 53

Mobilité internationale et accueil ARSH :

Coraline MORA 04 76 82 73 50

Responsable de scolarité et coordinatrice pôles licences :

Isabelle DELHOTEL 04 76 82 73 52

Communication, site web :

Mélissa PELISSON 04 76 82 56 46

Sécurité / matériel / logistique :

Jean-Benoît TURC 04 76 82 73 88

**Aide à la réussite : bureau B5 - 1er étage ARSH2 (à côté de la salle TD10)**

Admissions, stages, orientation, tutorat, conseils pour les études, la vie étudiante...

**Bernadette CHAOUITE 04 76 82 55 63**

**Centre de ressources - bibliothèque : 2ème étage ARSH1**

Accueil 04 76 82 73 55

Responsable Agnès SOUCHON